



PROTOCOLE D'ACCORD

INFO CSARP du 11 avril 2023

Gardien de la Paix

OPJ

Réduction de la durée d'échelon cumulable avec l'ASA : bonification d'ancienneté d'1 mois / an pour les 3^{èmes} années puis 2 mois / année de service continu dans la limite de 7 années.

Avancement semi-automatique dès 7 ans d'ancienneté à compter de la titularisation et exercer en tant qu'OPJ sur un poste cartographié depuis 4 ans

Avancement SUEP

Avoir 6 ans d'ancienneté après titularisation et être affecté depuis 2 ans sur un poste SUEP

Avancement au choix

Dès 12 ans d'ancienneté après titularisation

Brigadier - Chef

B/C HISTORIQUES

Les B/Chefs, non titulaires de la RAEP, seront nommés Major au plus tard en 2029

B/C titulaire RAEP

Les B/Chefs titulaires de la RAEP seront promus Major entre 2023 et 2025

Major

MEEX

Reclassement au 1^{er} janvier 2024 à l'échelon 6 (indice 610) de Major avec maintien sur poste nomenclaturé et les 10 points de la NBI

Les majors accédant par ancienneté au 6^{ème} échelon ne pourront pas prétendre à la NBI

Certes des avancées mais **Alternative Police CFDT** appelle les syndicats signataires à ne pas s'auto-congratuler.

La promotion des B/C au grade de Major à l'horizon 2029 ne peut être considérée comme une victoire historique, car cela ne garantit pas la promotion de tous.

La réduction de la durée de passage au grade de B/C est une amélioration...**MAIS ENCORE FAUT-IL QUE TOUS PUISSENT EN BÉNÉFICIER !**

34 000 brigadiers reclassés B/C + 11 000 B/C historiques en attente de promotion au grade de major : **PASSER DE GPX À B/C SERA MISSION IMPOSSIBLE !**

La suppression de la promotion sociale pour les GPX et l'absence de perspectives concrètes pour les B/C historiques sont des signes préoccupants d'un nivellement par le bas du CEA dans moins de 10 ans.

Alternative Police CFDT revendique une nouvelle fois :

- la priorisation des collègues prochainement à la retraite
- la promotion individualisée (priorité selon la durée d'attente de nomination)